

Monsieur François BONNEAU
Président
Conseil Régional Centre-Val-de-Loire
9, rue Saint-Pierre Lentin CS94117
45041 Orléans cedex1

Loches, le 02 février 2017

Monsieur le Président, *Cher François,*

Depuis de nombreux mois, des accidents dont certains mortels sont survenus sur la RD943 en Indre et Loire. Cet axe routier est identifié comme l'un des plus accidentogène de la Région depuis de nombreuses années et constitue par ailleurs un lien névralgique irrigant l'ensemble du Sud Touraine et reliant deux agglomérations importantes de la Région Tours et Châteauroux.

Lors du dernier CPER, nous avons au regard des compétences régionales, décidé d'affecter des crédits pour la rénovation de la ligne TER Tours Loches, ce qui apportera à terme, une réponse adaptée à une partie du trafic voyageur entre Tours et Loches. Néanmoins, l'axe routier ne doit pas être négligé car il est un atout indispensable au développement économique de ce territoire.

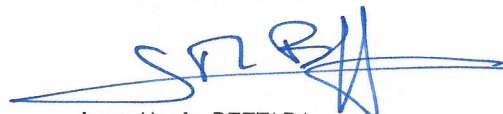
En 2006, les départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire ont souhaité que cette route devienne une route départementale ce qui n'a pas permis lors du dernier CPER, de flécher une partie des crédits de l'Etat affecté au volet routier du contrat.

La loi NOTRe a clarifié la répartition des compétences entre les collectivités et dans ce cadre, a maintenue pour les départements l'entretien et l'aménagement de la voirie départementale. Il a cependant été introduit une nouvelle disposition à l'article L.42211-1 du CGCT prévoyant que les régions auront la possibilité de financer les itinéraires routiers d'intérêt régional et identifiés comme tels dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La Région Centre Val de Loire va sans aucun doute engager prochainement l'élaboration de ce schéma, aussi, je souhaite que vous puissiez dans ce cadre prendre en compte l'intérêt régional de la RD943 entre Châteauroux et Tours.

Je suis tout à fait disposé à vous rencontrer accompagné d'acteurs locaux (élus, entrepreneurs, habitants) dans le cadre de l'élaboration de votre schéma afin de vous apporter tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Amicalement

Jean Marie BEFFARA